



Date :

Entre :

Le Comité Nord de Handball, représenté par son président M. Jean-Luc BOCQUILLON, d'une part,

Et le club, représenté par son/sa président(e), d'autre part.

Sujet : convention pour l'accueil des finales de coupes départementales

Le comité confie l'organisation des finales départementales Coupes Clara Moraïs et Raoul Dufour pour la saison 20..../20...., le week-end du samedi et dimanche, au club, qui est désigné dans la présente comme l'organisateur.

De convention expresse, condition essentielle et déterminante du présent engagement, l'organisateur s'engage à respecter le cahier des charges annexé à la présente convention.

Le présent contrat pourra être dénoncé, sauf force majeure, aux conditions suivantes :

- par le comité, qui réglera une indemnité de 800 € majorée du remboursement de l'intégralité des frais engagés par l'organisateur (sur justificatifs), intérêts au taux conventionnel de 10 % un mois après l'envoi du dernier justificatif ;
- par l'organisateur, qui versera une indemnité de 1 500 €, intérêts au taux conventionnel de 10 % l'an, à défaut de paiement un mois après la lettre de dénonciation.

En cas de litige relatif à l'application du présent contrat, les parties acceptent un préliminaire de conciliation auprès de la Ligue des Hauts-de-France.

Fait en autant d'exemplaires que de parties,

À Villeneuve d'Ascq, le

À, le

M. Jean-Luc BOCQUILLON

Président du comité

Président(e)





L'organisateur est le club , représenté par son/sa président(e). L'organisateur prend à sa charge tous les frais d'organisation et de promotion des finales départementales.

Diffusion des affiches

Les affiches seront créées par le comité nord de handball et doivent être diffusées dans la ville d'accueil ainsi que dans les communes voisines.

Boissons

Le Comité Nord prend à sa charge :

- une boisson pour chaque joueur, officiel d'équipe et arbitre participant à l'une des finales départementales.
- L'organisateur met en place un dispositif de contrôle.

Le comité rembourse sur facture, à prix coûtant, dans la limite de 1 € par personne.

Paiement sous 30 jours après réception.

Occupation de la salle

Le club organisateur doit s'assurer de la disponibilité de la salle aux dates fixées :

- le samedi et le dimanche

Les bancs

- Prévoir des bancs pour 12 joueurs + encadrement par équipe.
- Si chaises : elles doivent être attachées entre elles.
- Placement dans l'alignement de la table de marque.

Table d'arbitrage

- Le comité déléguera un représentant qui fera office de délégué officiel.
- L'organisateur fournit secrétaire + chronométreur formés.
- Matériel obligatoire : sifflet, chronomètre manuel.
- En cas de chronomètre mural, le chronométreur doit en maîtriser l'usage.
- Les feuilles de match électroniques sont obligatoires.

En cas de problème, le délégué du comité peut prendre toute décision nécessaire.

Serpillières

- Disponibilité immédiate de serpillières.
- Prévoir 1 personne (+14ans) par moitié de terrain.

Accueil des équipes

- L'organisateur prend en charge l'orientation vers les vestiaires, équipes et arbitres.

Arbitrage

- Les désignations relèvent de la CTA.
- Le comité prend en charge frais et indemnités.





Décoration de la salle

- À la charge de l'organisateur.
- Le comité peut fournir du matériel selon ses moyens.

Sonorisation

- À la charge de l'organisateur.

Déroulement des finales

- Le comité transmettra le planning 15 jours avant l'événement.
- La dernière finale ne doit pas commencer après 20h00.

Buvette

- L'organisateur conserve 100 % de la recette.

Obligations de l'organisateur :

- Police du terrain : un responsable doit être désigné sur la feuille de match.
- Service médical :
 - Présence obligatoire (Croix-Rouge, pompiers...).
 - Accès rapide à un téléphone indispensable.
- Service d'ordre
- Minimum requis, l'accès aux gradins étant gratuit.

Accès à la salle

- Un mois avant les finales, l'organisateur fournit un plan d'accès détaillé.

Invitations

- Le comité gère la création et l'envoi.
- L'organisateur fournit la liste de 10 personnalités max à inviter.

Presse – Radio – Publicité

- L'organisateur est libre de contacter les médias.

Communication

- Le comité transmettra les informations au fur et à mesure.
- L'interlocuteur privilégié : le secrétaire général.

Récompenses

- Fournies par le comité et amenées par son représentant.

Cas non prévus

- Ils sont soumis au comité, qui statue selon l'esprit du présent cahier des charges.





Liste des matchs – Féminins

(À confirmer selon les qualifiés, 2 matchs)

- COUPE CLARA MORAIS -18 féminines
- COUPE CLARA MORAIS Séniors féminines

Liste des matchs – Masculins

(À confirmer selon les qualifiés, 3 matchs)

- COUPE RAOUL DUFOUR -15 masculins
- COUPE RAOUL DUFOUR -18 masculins
- COUPE RAOUL DUFOUR Séniors masculins

La programmation est laissée à l'organisateur, en tenant compte des créneaux disponibles et des déplacements.

